

"Publication en conformité à l'article 24 §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau."



**Administration  
de la gestion de l'eau**  
Grand-Duché de Luxembourg

GEMENG HABSCHT

10 JAN. 2025

ENTRÉE

\*Référence AGE : EAU - DERO 24.076

\*

\* Cases réservées à l'Administration

## F-DERO-GEN

Formulaire général de demande d'une dérogation en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (article 23)

Veuillez noter que toutes les demandes d'autorisation sont disponibles en version électronique via [www.quichet.lu](http://www.quichet.lu)

Raison de la demande	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle demande	
<input type="checkbox"/> Renouvellement	N° autorisation accordée : _____
<input type="checkbox"/> Modification*	N° autorisation accordée : _____
En cas de renouvellement ou de modification tous les documents sont à introduire (2 exemplaires) * Voir rubrique documents concernés	

Projet soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE - <a href="http://www.eie.lu">www.eie.lu</a> )	
<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui (voir pièces à joindre)

Est-ce que le projet se trouve dans une zone inondable ? (veuillez cocher la case respective):				
<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> HQ 10	<input type="checkbox"/> HQ 100	<input type="checkbox"/> HQ extrême

<sup>1</sup> Les zones sont consultables sur le site [www.geoportail.lu/eau](http://www.geoportail.lu/eau) et les niveaux respectifs sont à demander au préalable via [demande.donnees@eau.etat.lu](mailto:demande.donnees@eau.etat.lu)

Est-ce que le projet se trouve dans une zone de protection d'eau potable?							
Zones de protection autour des captages d'eau souterraine (veuillez cocher la case respective):							
<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> I	<input type="checkbox"/> II	<input type="checkbox"/> II-V1	<input type="checkbox"/> III		
Zone de protection du lac de la Haute-Sûre (veuillez cocher la case respective):							
<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> I	<input type="checkbox"/> II A	<input type="checkbox"/> II B	<input type="checkbox"/> II C	<input type="checkbox"/> III	

<sup>2</sup> En cas d'exploitation agricole veuillez remplir soit le formulaire F-AUT-AGR ou F-AUT-AGR-ZPS en fonction de votre choix concernant les zones de protections ci-dessus.

10 JAN. 2025

ENTRÉE

## Pièces à joindre obligatoirement à la demande

Extrait de la carte topographique avec indication exacte de l'emplacement à une échelle utile

Extrait de plan cadastral à une échelle utile

Mémoire explicatif ou note explicative

Projet soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) - Décision ministérielle exonérant de l'établissement d'un rapport d'évaluation ou conclusion motivée

## Pièces à joindre à la demande en fonction du projet

Plan d'implantation précis

Informations concernant la gestion des eaux usées et pluviales (plan des réseaux, calculs hydrauliques, etc.)

Autres documents contribuant à la description du projet (coupes, photos, plans de situation, etc.)

Plan avec indication exacte de la zone inondable /zone de protection des captages d'eau ou lac

Modification - remplacement des documents autorisés par les documents suivants :

Par ma signature je donne mon accord pour le traitement des données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur [www.eau.public.lu](http://www.eau.public.lu).

Signature du demandeur

Signature



Lieu Koerich

Date 28 novembre 2024

Le formulaire de demande et, le cas échéant, le formulaire supplémentaire ainsi que les documents et plans (2 exemplaires) sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Administration de la gestion de l'eau**  
**Unité Autorisations**  
**1, avenue du Rock'n'Roll**  
**L-4361 Esch-sur-Alzette**

L'Unité Autorisations de l'Administration de la gestion de l'eau est à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse email [autorisations@eau.etat.lu](mailto:autorisations@eau.etat.lu) ou par téléphone au numéro 24556-920 (tous les matins entre 08 :30 -11 :30).



Administration  
de la gestion de l'eau  
Grand-Duché de Luxembourg

**F-AUT-DER**

GEMENG HABSCHT

10 JAN. 2025

ENTRÉE

Référence AGE : EAU-AUT-24.0076

\* réservé à l'administration

Formulaire supplémentaire à remplir en cas de demande de dérogation à des restrictions et des interdictions lorsque la possibilité de déroger à celles-ci est indiquée à l'article 3 du règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine

Informations obligatoires	
Nom du règlement grand-ducal portant création de la zone de protection	Règlement grand-ducal du 7 octobre 2020 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Ries, Theisen, Wäschbur, Wäschbur annexe, Weiher annexe 2, Ansembourg 1, Ansembourg 2 et François situées sur les territoires des communes de Saeul, Habscht et Helperknapp
Désignation des zones concernées (I, II-V1, II, III)	I
Numéros des parcelles cadastrales concernées (**) ou Numéros des parcelles FLIK concernées (*) (**)	1138/3019
Nom de l'exploitant (*)	
Nom du propriétaire (*)	

(\*) : uniquement pour les exploitants agricoles

(\*\*) : si le nombre de parcelles est trop important (>5), des cartes de localisation des parcelles suffiront

Activités soumises à autorisation conformément à l'article 3 des règlements grand-ducaux portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine*	
<input type="checkbox"/>	1. Utilisation de produits phytopharmaceutiques dans la zone de protection rapprochée (zone II)
<input type="checkbox"/>	2. Utilisation de produits phytopharmaceutiques dans la zone de protection éloignée (zone III)

10 JAN. 2025

**ENTRÉE****Informations complémentaires pour les exploitants agricoles**

L'exploitation concernée reçoit la prime pour l'entretien de l'espace naturel (information nécessaire uniquement pour les points 1 à 11)	oui	non

Dans le cas où l'exploitation ne reçoit pas de prime pour l'entretien de l'espace naturel, veuillez indiquer le nombre actuel d'unités fertilisantes par hectare par an	≤ 2 UF	> 2 UF

L'exploitation concernée a recours aux modules de conseil agricole du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (information nécessaire uniquement pour les points 1 à 11)	oui	non

a) « plan de fumure » (module 1)	oui	non

b) « protection des eaux » (module 2)	oui	non

c) « conseil intégré » (module 5)	oui	non

d) Autres modules (veuillez préciser) :

Participation aux programmes agro-environnementaux (AUK) (information nécessaire uniquement pour les points 1 à 11)	oui	non

Participation aux programmes agro-environnementaux (AUK) dans les zones de protection (information nécessaire uniquement pour les points 1 à 11)	oui	non

Si oui : nom et/ou code du ou des programme(s) :

(cette information peut être introduite sur une feuille à part en cas de manque d'espace)